

Recueil des Actes Administratifs

Conseil départemental – Séance du 20 juin 2019

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

INNOVATION SOCIALE, EVALUATION ET SOLIDARITES (125E0) 1205

Convention avec l'Etat – Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté1205

Extrait des délibérations

INNOVATION SOCIALE, EVALUATION ET SOLIDARITES (125E0)

CONVENTION AVEC L'ÉTAT – STRATEGIE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil Départemental,

Vu le rapport soumis à son examen pour la Convention d'appui entre l'Etat et le Département de la Meuse relative à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sur la période 2019-2021,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Vu la décision du Préfet de la Meuse de supprimer du projet de convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi toute référence à la mise en œuvre de la contractualisation financière issue du Pacte de Cahors,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la décision du Préfet de la Meuse,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention d'appui entre l'Etat et le Département de la Meuse relative à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sur la période 2019-2021, sous réserve, dans ce cadre, d'obtenir la confirmation que les dépenses nouvelles engagées par le Département dès 2019 puissent être intégralement retraitées, en sus de l'enveloppe de financement apportée par l'Etat, au titre de la mise en œuvre de la contractualisation financière issue du Pacte de Cahors,
- Autorise la présentation au Budget Supplémentaire 2019 d'une dépense nouvelle prévisionnelle au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté de 196 832 €,
- Autorise le recrutement, en contrats à durée déterminée à compter du 1^{er} juillet 2019 :
 - de deux postes d'Assistant Socio-Educatif (catégorie A) à la Direction Enfance Famille
 - d'un poste à temps complet de Rédacteur territorial (catégorie B) à la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion.
 - d'un poste de Rédacteur territorial (catégorie B) à temps non complet à hauteur de 50% du temps de travail à la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer tout document utile à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter le Fonds Social Européen pour les actions éligibles à celui-ci.

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 20/06/2019

Date de dépôt légal : 20/06/2019